



Ville de  
**Maule**

Liberté  
Egalité  
Fraternité

## DECISION DU MAIRE n° 2 /2023

Le Maire de Maule

**VU** l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du 08 juin 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire, pour la durée de son mandat, afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés par une procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**CONSIDERANT** que la commune a pris un contrat pour la fourniture et le remplacement des conditionnements, la collecte, le transport des déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI) n° ONU 3291 vers des centre de traitement pour le laboratoire d'analyse de la maison médicale,

**CONSIDERANT** la décision du Maire n°22/2022 du 29/04/2022 autorisant la signature du contrat,

**CONSIDERANT** que la collecte des déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI) doit être mensuelle et plus trimestrielle comme prévue initialement,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de signer un avenant pour acter cette modification,

**CONSIDERANT** que les crédits seront inscrits au budget de la commune de Maule,

**CONSIDERANT** l'offre de la société SERVICE ACTION SANTE S.A.S.,

### DECIDE

**Article 1 :** De signer avec la société SERVICE ACTION SANTE S.A.S., sise 5 rue Gutenberg – ZI de la Marinière – Bât B – 91070 BONDOUFLE, l'avenant à la convention de collecte des déchets d'activités de soins, pour un montant de 1 284.50€ T.T.C. annuel révisable et selon les conditions de la convention.

**Article 2 :** Ampliation de cette décision est faite à Monsieur le Sous-préfet de Saint Germain en Laye et à Monsieur le Trésorier des Mureaux.

Fait à Maule, le 05/01/2023



**Laurent RICHARD**  
Maire de Maule

Vice-Président du Conseil Départemental  
des Yvelines délégué à la Santé  
Président du Syndicat d'Energie des Yvelines

Hôtel de Ville